

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. **FORMATION DU CONTRAT.** Les Conditions Générales de Vente contenues dans le présent document (« **Contrat** ») sont destinées par 13859380 Canada Inc. (« **Vendeur** ») et toute partie faisant une offre sous quelque forme que ce soit pour acheter un produit du Vendeur (« **Offre** ») qui est acceptée par le Vendeur (« **Acheteur** »), collectivement avec le Vendeur, les (« **Parties** ») comme une déclaration finale, complète et exclusive des termes et conditions de la vente. L'émission d'une Offre par l'Acheteur sera considérée comme l'acceptation irrévocable de cet Accord par l'Acheteur. Une Offre acceptée est soumise à la condition que le Vendeur soit satisfait des résultats de ses vérifications de crédit concernant l'Acheteur et que la livraison des produits puisse être retardée, sans responsabilité de la part du Vendeur, pendant que ces vérifications sont en cours. L'Acheteur reconnaît et accepte qu'une fois que le Vendeur accepte une Offre (« **Commande** »), la Commande ne pourra être annulée, modifiée ou autrement changée sans le consentement préalable écrit du Vendeur. Pour plus de clarté, les termes ou conditions supplémentaires ou différents de ceux contenus dans le présent Accord, y compris mais sans s'y limiter les termes contenus dans la commande d'achat de l'Acheteur, sont considérés comme des conditions matérielles et sont par la présente rejetés, à moins qu'ils ne soient expressément acceptés par le Vendeur par écrit.
2. **PROPRIÉTÉ, TRANSPORT ET LIVRAISON.** Tous les prix et la livraison sont FAB (Franco à bord), sur les locaux du Vendeur (Incoterms 2020). La propriété et tous les risques de perte ou de dommage des produits passent à l'Acheteur lors de la livraison, conformément aux Incoterms 2020. Toute réclamation pour perte, dommage ou retard en transit doit être déposée et poursuivie par l'Acheteur directement auprès du transporteur, qui est par les présentes déclaré comme agent de l'Acheteur. Le Vendeur ne sera pas responsable des retards dans l'exécution de cet Accord ni des dommages subis par l'Acheteur en raison d'un retard, lorsque ce retard est causé par un événement de Force Majeure (tel que défini ci-après) ou par toute autre cause indépendante de la volonté du Vendeur. Dans le cas où le retard est causé par le manquement de l'Acheteur à fournir les informations nécessaires concernant les spécifications de l'Acheteur, le Vendeur peut prolonger la date d'expédition pour un temps raisonnable, mais en aucun cas au-delà de cinq (5) jours. Dans le cas où le retard dans l'expédition est causé par l'Acheteur ou à la demande de l'Acheteur, et si les produits ne sont pas expédiés dans les cinq (5) jours suivant la première (1re) date à laquelle ils sont prêts à être expédiés, le Vendeur peut, à sa seule discrétion, vendre ces produits à un autre acheteur sans aucune responsabilité ou obligation envers l'Acheteur. Tous les paiements doivent être effectués conformément aux termes de la facture applicable. De plus, les frais de stockage dus à un retard dans la fourniture des instructions de livraison, l'organisation et l'établissement d'un mode de paiement satisfaisant pour le Vendeur, ou la soumission des permis ou licences d'importation valides, ou tout autre retard causé par l'Acheteur ou à la demande de l'Acheteur, seront à la charge de l'Acheteur. Les réclamations pour les manquements dans les expéditions seront réputées annulées et libérées par l'Acheteur, sauf si elles sont faites par écrit dans les cinq (5) jours suivant la réception de l'expédition par l'Acheteur. Nonobstant la phrase précédente, les produits sont soumis à une expédition totale ou partielle, à la discrétion du Vendeur, et chaque expédition est soumise à une facturation immédiate. La responsabilité du Vendeur pour l'expédition cesse dès la livraison des produits au lieu d'expédition, et toutes les réclamations survenant après cela doivent être adressées au transporteur par l'Acheteur.
3. **INSPECTION ET ACCEPTATION DES PRODUITS.** L'Acheteur accepte d'inspecter les produits immédiatement après réception et de notifier le Vendeur par écrit de toute non-conformité ou défaut dans les quinze (15) jours suivant la réception. L'Acheteur accepte également qu'un défaut de notification ou l'utilisation commerciale des produits, ou de l'un d'eux, constitue une acceptation. L'acceptation sera définitive et l'Acheteur renonce au droit de révoquer l'acceptation pour quelque raison que ce soit, qu'il en ait connaissance ou non au moment de cette acceptation. La notification de tout tel défaut par l'Acheteur entraînera automatiquement l'application de la garantie du Vendeur et régira les droits, obligations et responsabilités des parties concernant cette non-conformité ou ce défaut.
4. **IMPÔTS, DROITS DE DOUANE ET TARIFS.** Tous les impôts, droits, tarifs et autres évaluations présents ou futurs applicables à la vente, au transfert, à la location ou à l'utilisation de produits seront facturés et payés par l'Acheteur en l'absence de certificats d'exemption détaillés satisfaisant le Vendeur et l'autorité fiscale compétente. Sauf indication contraire, les prix indiqués n'incluent pas les impôts, droits, tarifs ou évaluations de toute nature. L'Acheteur accepte qu'il soit responsable de remplir toutes les déclarations fiscales et de payer les taxes, droits, tarifs, évaluations, frais de préparation d'exportation et frais de documentation d'exportation en relation avec l'achat des produits. L'Acheteur accepte d'indemniser et de tenir le Vendeur à l'abri de toutes taxes, droits, tarifs, évaluations, charges et autres frais ou dépenses. Tous les prix indiqués sont en DOLLARS CANADIENS, sauf indication contraire.
5. **MODES DE PAIEMENT.** Le paiement des produits achetés par l'Acheteur devra être effectué conformément à l'une des modalités suivantes, sous réserve que ces arrangements aient été approuvés à l'avance par écrit par le Vendeur : (1) achats sur compte de crédit, pour lesquels le paiement sera dû et payable dans un délai de trente (30) jours nets, plus les frais de service et autres charges applicables aux montants impayés conformément aux avis écrits du Vendeur ; (2) carte de crédit, les frais de carte de crédit étant à la charge de l'Acheteur ; (3) paiement en espèces à l'avance ; ou (4) autres arrangements de paiement convenus avant ou au moment où la commande est passée. Les remises en espèces, exprimées en pourcentage, sont basées sur le montant net des prix du Vendeur avant toute addition de taxes, droits, tarifs, prélèvements, frais de transport ou autres charges et ne sont disponibles que si elles sont spécifiées et si le paiement intégral est effectué à la date indiquée pour bénéficier de cette remise. Si un achat sur compte de crédit de l'Acheteur n'est pas payé conformément aux conditions de paiement du Vendeur, en plus de toute autre mesure de réparation autorisée en équité ou par la loi, le Vendeur peut refuser de procéder à de nouvelles livraisons sans paiement préalable de l'Acheteur. Rien dans le présent document ne doit être interprété

comme obligeant le Vendeur à vendre des produits à l'Acheteur à des conditions de crédit à tout moment ou interdire au Vendeur de prendre toutes les décisions de crédit qu'il juge appropriées. Le Vendeur facturera des intérêts sur toutes les sommes impayées à leur échéance et l'Acheteur accepte de payer ces intérêts calculés quotidiennement, à partir de la date d'échéance du paiement jusqu'à ce que le Vendeur reçoive le paiement intégral, au taux le plus bas entre un et demi pour cent (1,5 %) par mois ou le taux maximum autorisé par la loi applicable. Sauf accord écrit contraire entre le Vendeur et l'Acheteur, le Vendeur peut, à sa seule discrétion, augmenter ou diminuer le prix de tout produit, comme il l'estime raisonnablement nécessaire, à tout moment avant l'expédition et facturer l'Acheteur en conséquence. Le prix d'achat des produits en vigueur au moment de la commande peut ne pas être le même prix en vigueur au moment de l'expédition. L'Acheteur sera facturé pour, et accepte de payer, le prix en vigueur au moment de l'expédition.

6. **SÛRETÉ.** L'Acheteur accorde au Vendeur un droit de sûreté sur les produits achetés et leurs produits dérivés. Le droit de sûreté restera en vigueur jusqu'au paiement intégral du prix d'achat et à la satisfaction de toutes les autres obligations de l'Acheteur en vertu des présentes. Le Vendeur a droit à tous les recours d'un créancier garanti après défaut, conformément à la législation applicable sur la sécurité des biens personnels, en plus de tous les autres droits fournis par contrat et par la loi. L'Acheteur accepte de payer au Vendeur, en plus des intérêts sur les sommes impayées, les frais d'avocat raisonnables, les frais de justice et autres dépenses engagées par le Vendeur pour faire respecter ses droits. Les produits achetés resteront la propriété personnelle de l'Acheteur et ne deviendront pas un accessoire ou une partie de tout bien immobilier sur lequel ils pourraient être situés. L'Acheteur accepte de signer tout instrument ou document que le Vendeur juge nécessaire pour enregistrer et perfectionner son droit de sûreté sur les produits, y compris, mais sans s'y limiter, les déclarations de financement, les hypothèques sur biens mobiliers, les actes de fiducie, les actes de garantie, les hypothèques ou autres instruments de sûreté.
7. **PRODUITS RETOURNÉS.** Tous les retours de produits doivent être approuvés à l'avance et par écrit par le Vendeur, à la seule discrétion du Vendeur. Les demandes de retour doivent être faites dans un délai de trente (30) jours à compter de la vente initiale. Toute demande de retour de produits doit être accompagnée du numéro de facture et/ou du numéro du bon de livraison du Vendeur. Le Vendeur a le droit de refuser d'accepter le retour de tout produit. Les produits fabriqués sur commande, obsolètes ou des biens usagés ne seront pas acceptés pour retour. Tous les crédits, s'ils sont émis, sauf en cas d'erreur d'expédition du Vendeur, seront soumis à la charge de retour minimale du Vendeur de trente-cinq pour cent (35 %). Le crédit sur les quantités non stockées ou excessives sera accordé sur la base de l'indemnité du fabricant moins la charge de retour du Vendeur. L'acceptation finale des produits retournés est soumise à un examen par le Vendeur pour déterminer leur état. Les produits retournés restent la propriété et la responsabilité de l'Acheteur jusqu'à ce qu'un bon de crédit soit émis. Le Vendeur informera l'Acheteur si une décision est prise de ne pas émettre de crédit. Dans ce cas, il incombe à l'Acheteur de donner des instructions de disposition dans les cinq (5) jours, faute de quoi les produits seront mis au rebut. Un crédit émis à l'Acheteur pour des produits retournés expire un (1) an après l'émission. Aucun produit retourné ne peut être transféré ou cédé par l'Acheteur.
8. **ANNULLATION.** Une commande peut être annulée uniquement avec le consentement écrit préalable du Vendeur et sous réserve de conditions indemnisant le Vendeur pour toutes les pertes et dommages résultants. Le Vendeur se réserve le droit d'annuler et de refuser d'exécuter une commande si une condition de cet accord n'est pas respectée par l'Acheteur. En cas d'annulation par le Vendeur, ou si le Vendeur accepte une demande de l'Acheteur pour arrêter le travail ou annuler la totalité ou une partie de toute commande, l'Acheteur devra rembourser le Vendeur, comme suit : (i) tout travail pouvant être terminé dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification de l'arrêt du travail suite à l'annulation sera complété, expédié et payé en totalité ; et (ii) pour le travail en cours et tout matériel et approvisionnement acquis ou pour lesquels des engagements fermes ont été pris par le Vendeur en lien avec la commande, l'Acheteur devra payer les sommes nécessaires pour indemniser intégralement le Vendeur pour les coûts réels engagés, plus quinze pour cent (15 %). L'Acheteur ne peut annuler aucune commande après que le Vendeur ait effectué la livraison au lieu d'expédition. Les commandes de « produits spéciaux » ou d'équipements peuvent uniquement être annulées par le Vendeur. Les articles de « produits spéciaux » ou d'équipements sont ceux qui diffèrent des spécifications standard du Vendeur, ont un marché limité ou comportent des spécifications déterminées pour une application spécifique. La détermination de ce qu'est un produit ou un article d'équipement « spécial » sera faite à la seule discrétion du Vendeur.
9. **GARANTIE LIMITEE UNIQUEMENT DANS LES LIMITES DE LA GARANTIE DU FABRICANT. SAUF EN CAS DE GARANTIES EXPRESSES PAR ECRIT EMISES PAR LE VENDEUR DE TEMPS A AUTRE, CONCERNANT DES PRODUITS SPECIFIQUES. LE VENDEUR NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET N'ACCORTE AUCUNE RESPONSABILITE, RISQUE OU OBLIGATION ENVERS L'ACHETEUR OU D'AUTRES PARTIES CONCERNANT, EN RELATION AVEC OU RESULTANT DE : (A) LA COMMERCIALISABILITE OU AUTRE DES PRODUITS VENDUS ICI ; (B) L'ADEQUATION OU NON POUR LES BESOINS DE L'ACHETEUR DES PRODUITS VENDUS ICI ; (C) LA PERFORMANCE, LA NON-PERFORMANCE, L'ECHEC, L'EFFICACITE LA DUREE DE VIE OU TOUT DEFAUT DE TOUT OU PARTIE DU PRODUIT OU DE L'UTILISATION DES PRODUITS VENDUS ICI.**
10. **FORCE MAJEURE.** Nonobstant les termes et conditions contenus ici, le vendeur ne sera en aucun cas responsable envers l'acheteur ou d'autres parties pour les protections de prix, l'annulation ou le retard dans les expéditions ou les défauts causés directement ou indirectement par des grèves, des blocages, des incendies, des inondations, des émeutes, des actes de Dieu, des guerres, des embargos, des difficultés de travail, des grèves, des manques ou des réductions des services de transport, des pénuries de main-d'œuvre, de carburant, d'énergie, de matériaux, de fournitures ou de transport, des pandémies, des quarantaines, des actes ou règlements gouvernementaux ou toute cause indépendante de la volonté du vendeur (chacun un « **Événement de Force Majeure** »).
11. **LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ. NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE DANS LE PRÉSENT ACCORD, LA RESPONSABILITÉ DU VENDEUR, QU'ELLE SOIT CONTRACTUELLE, DELICTUELLE, EN NEGLIGENCE OU AUTRE,**